



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2020, le 20 octobre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 14 octobre 2020, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Philippe DANIEL.

Etaient présents :

M. ARNOULD Philippe, M. BOYER Fabrice, Mme CAREL Jocelyne, M. CHOMEL DE JARNIEU Régis, Mme COLLOT Murielle, Mme CONCHERI Sarah, M. COURBEY Pierre-Jean, M. DANIEL Philippe, M. FRANÇOIS Jean-Paul, Mme GARNIER Francine, M. GEORGE Dominique, M. HERIAT Maurice, Mme JOCHAUD DU PLESSIX Laurie, M. LAVOIL Jacques, M. MERESSE-VOLLEAUX Geoffrey, M. MINUTIELLO Bruno, M. MULLER Bernard, Mme PAILLARD Catherine, M. PLUMET Pascal, Mme VOURION Laure, M. WAGNER René.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme FALQUE Rose-Marie excusée donne pouvoir à M. MINUTIELLO Bruno, Mme KWIECIEN Linda excusée donne pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. MERCIER Thierry excusé donne pouvoir à M. HERIAT Maurice, M. RITZ Gérard excusé donne pouvoir à M. FRANÇOIS Jean-Paul.

Etaient excusés :

M. COLIN Philippe, M. FOINANT Dominique, M. GEX Christian, M. KURKIENCY Jonathan remplacé par Mme CONCHERI Sarah, M. LAMBLIN Jacques remplacé par Mme GARNIER Francine, M. MARTET Olivier, M. SONREL Christophe.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie, excusée et M. RICHARD Claude, présent.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. COLIN Philippe.

2020-043 : TRANSITION ENERGETIQUE : CONVENTION AVEC LES PORTEURS PUBLICS CEP

L'intérêt grandissant des collectivités du territoire pour la Transition Energétique a amené le Pays à développer une réponse personnalisée à leurs sollicitations pour un conseil technique et/ou un accompagnement stratégique et opérationnel des projets liés au patrimoine et à l'énergie. La finalité est la construction d'une approche plus globale et d'une réduction sensible des dépenses énergétiques.

L'ADEME et la Région Grand Est ont décidé de soutenir la mise en place d'un poste de Conseiller en Energie Partagé (CEP) sur le territoire du Pays du Lunévillois arrivé dans l'équipe du PETR le 2 juin (cf. délibération 2020-002).

Cette nouvelle fonction sera assurée conformément à la méthodologie développée par l'ADEME depuis 1997 et en lien avec les autres Conseillers en Energie Partagé de la Région Grand Est.

Sur les aspects techniques et financiers, la réalisation de la mission CEP bénéficiera des conventions signées pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (cf. délibération 2019-072), d'une part avec EDF (cf. délibération 2019-047) et Certinergy (cf. délibération 2020-017), d'autre part avec le SDE-54, qui, au vu des retombées sur les consommations énergétiques, a manifesté son intérêt pour la création de ce poste de CEP (cf. délibération 2020-01).

L'adhésion au service CEP nécessite la signature de la convention ci-annexée précisant la méthodologie et le paiement d'une contribution financière sur la base de 1€/habitant/an sur une période de 3 ans.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité, dont deux abstentions (Mme PAILLARD Catherine et M. MINUTIELLO Bruno) :

- **PREND ACTE** de la convention entre le PETR du Pays du Lunévillois et les porteurs de projets publics souhaitant adhérer au service de Conseil en Energie Partagé,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions, leurs annexes et les avenants ainsi que tout document se rapportant à ce dossier,
- **PRECISE** que les recettes seront inscrites au Budget principal 2020 et suivants.



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président, Philippe DANIEL